

« KARTA BRETAGNE », CHARTRE CONTRACTUELLE DES LYCEES DE BRETAGNE

(Fiche consultable et téléchargeable sur le site ec29.org/portail,
rubrique « Informations générales / fiches-guides / Activités éducatives et culturelles »)

A quelles questions cette fiche peut-elle vous permettre de répondre ?

- Qu'est-ce que la charte contractuelle passée entre le Conseil Régional et les Lycées de Bretagne ?
- Quelles actions cette charte permet-elle de développer au sein de l'établissement ?

PRESENTATION GENERALE :

- ☞ Le Conseil Régional de Bretagne soutient les projets éducatifs des établissements dans le cadre d'une relation contractuelle passée avec les lycées.
- ☞ Une charte de politique contractuelle permet de définir les objectifs, les axes de contractualisation et les modalités d'accompagnement des projets présentés par les lycées.
- ☞ La volonté du Conseil Régional est de donner aux élèves les meilleures conditions de réussite scolaire et personnelle, de favoriser le développement de la conscience citoyenne et de leur permettre de s'ouvrir à l'Europe et au monde.
- ☞ Cette charte, dénommée « Karta Bretagne », donne lieu à la mise en oeuvre des contrats adaptés à chaque établissement.
- ☞ L'objectif de cette charte est d'accompagner financièrement des projets capables de s'ancrer dans la durée, en lien avec des thèmes choisis pour favoriser, en particulier, le développement de la conscience citoyenne.
- ☞ Quelques exemples :
 - Dans le domaine de la santé, on peut imaginer des projets de jeunes sur la question du tabac, des drogues, de l'alimentation.
 - En matière de développement durable, les économies d'eau, la question des déchets et de l'énergie peuvent constituer des projets.
- ☞ Le Conseil régional a prévu une enveloppe de 1,9 million d'euros, soit 4 000 € par action et par an, plus 60 € par élève pour des voyages en Europe et 150 € pour des déplacements hors Europe.

4 AXES THEMATIQUES :

- ☞ La charte s'articule autour de 4 axes thématiques :
 - La **santé** et la **qualité de la vie**,
 - Le **développement durable** et l'**agenda 21**,
 - L'**ouverture des jeunes au monde**,
 - L'**éducation artistique**, la **sensibilisation à l'art**, à la **culture**, aux **sciences et aux techniques**.

LE CONTENU DU CONTRAT :

- ☞ Les lycées sont invités à communiquer à la région Bretagne leurs propositions de contrats comprenant les éléments suivants :
 - un diagnostic,
 - une présentation des objectifs recherchés,
 - une description de la mise en oeuvre des actions du projet,
 - un plan de financement,
 - une proposition de procédure d'évaluation des actions,
 - le projet d'établissement.

LES MODALITES DU CONTRAT :

- ☞ La durée : **le contrat porte sur 2 ou 3 années.**
- ☞ **2 axes thématiques minimum** sont nécessaires pour la signature du contrat. Le nombre d'actions par thématique n'est pas limité.

LE DEPOT DES DOSSIERS :

- ☞ 3 campagnes de dépôt de dossiers sont proposées annuellement :
 - 15 juin 2005,
 - 15 octobre 2005,
 - 15 janvier 2006.

LA SUBVENTION REGIONALE :

- ☞ Elle est au maximum égale à 50 % du budget prévisionnel de chaque action, plafonné à 4 000 € par action et par an.
- ☞ Pour l'axe thématique « Ouverture des jeunes au monde », la participation régionale au déplacement est fixée à :
 - 60 € par élève en Europe hors de France,
 - 150 € par élève hors Europe.

SUPPORTS POUR LA MISE EN OEUVRE :

- ☞ Un dossier a été adressé par le Conseil Régional à tous les lycées de Bretagne.
- ☞ Ce dossier est composé de deux fiches :
 - fiche n°1 : présentation du lycée et du contrat.
 - fiche n°2 : présentation des actions.
- ☞ Ce dossier est téléchargeable sur le site Internet du Conseil Régional de Bretagne :
<http://www.region-bretagne.fr/karta>

CONTACTS

Direction de l'Enseignement Catholique du Finistère
M. Patrick LAMOUR, Responsable du Service Pédagogie-Formation 2nd Degré
Mme Marie-Renée DE KEROULAS, Conseillère pédagogique diocésaine « Actions européennes et internationales »
2 rue César Franck – 29196 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 64 16 04 ou 02 98 64 16 00.
Mél : 2dpeda.ddec29@29.scolanet.org

Conseil Régional de Bretagne
Mission projets éducatifs et vie lycéenne
283 avenue du Général Patton – 35711 RENNES Cedex
Tél. 02 99 27 11 05
Mél : enseignement@region-bretagne.fr